

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mercredi 27 février 2013 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Ronald Critchley, Bruno Latreille, Nadia Debbabi et Claude Racine formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Sont absent : les conseillers Joffre L'Heureux Jr. et Robert Vaillancourt.

1.- Constatation du quorum et ouverture de la séance.

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mercredi 27 février 2013 à 19 h 10.

2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mercredi 27 février 2013, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution - Projet de loi 14 (Modification Loi 101);
4. Dépôt par la trésorière de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;
5. Résolution - Vente pour taxes (Ordre à la Greffière et mandat à la Trésorière par intérim);
6. Résolution - CSVT : Déplacement de la clientèle en cheminement particulier de l'École Arthur-Pigeon;
7. Résolution - Approbation des dépenses dans le cadre du PAARRM – MTQ dossier 17444-1 (2011-2012)
8. Résolution - Approbation des dépenses dans le cadre du PAARRM – MTQ dossier 19086-1 (2012-2013)
9. Résolution - Approbation des dépenses dans le cadre du PAARRM – MTQ dossier 19152-1 (2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015)
10. Résolution – Contrat à Mme Julie Grondin (Réalisation de la politique familiale);
11. Résolution - Élaboration de la Politique familiale – MRC du Haut-St-Laurent;
12. Période de questions du public;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

13-02-27-3179

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du mercredi 27 février 2013 tel que lu par monsieur le maire.

Adopté

CSVT : Déplacement de la clientèle en cheminement particulier de l'École Arthur-Pigeon

Le maire mentionne que la Commission scolaire de la Vallée des Tisserands a décidé de transférer tous les élèves en cheminement particulier inscrits à l'école Arthur-Pigeon de Huntingdon vers la polyvalente de la Baie-Saint-François située à Valleyfield et ce, dès l'automne prochain. M. Gendron a assisté à l'assemblée des commissaires de la CSVT qui a eu lieu le lundi 25 février dernier, accompagné de professeurs, parents et élèves. Il est inadmissible pour la Ville de Huntingdon de transférer ces élèves ayant des besoins particuliers hors de notre territoire et loin de leur milieu, ce qui risquerait d'en faire de futurs décrocheurs. La Ville de Huntingdon présidera un comité d'action pour faire annuler la décision de la direction de la Commission scolaire avec la collaboration de plusieurs organismes de la communauté.

Dépôt par la trésorière de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie

La trésorière, madame Johanne Hébert, dépose l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie.

Vente pour taxes - Ordre à la Greffière et mandat à la Trésorière

Considérant les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* lesquels prévoient les règles de vente de certains immeubles pour défaut du paiement des taxes municipales ;

Considérant la liste déposée par la trésorière, des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie ;

13-02-27-3180

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le maire Stéphane Gendron
Et résolu à l'unanimité**

D'ordonner à la greffière de la Ville, Madame Denyse Jeanneau, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de vendre les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, à l'enchère publique qui aura lieu le vendredi 19 avril 2013 à 11h00 dans la salle du conseil municipal, au 23, rue King, à Huntingdon, province de Québec, le tout conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et Villes* (L.E.Q., chapitre C-19).

D'autoriser la trésorière à facturer les frais suivants :

- 200,00\$ de frais d'administration pour chaque immeuble inscrit sur la liste des propriétés à être vendues pour non-paiement de taxes, et ce, au moment de l'expédition du 1^{er} avis ;
- Tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes.

Ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent :

- Les taxes municipales et les intérêts impayés
- Les taxes scolaires et les intérêts impayés
- Les frais de publication de l'avis dans le journal
- Les frais reliés à l'avis expédié par courrier recommandé
- Les frais de recherche de titre de propriété
- Les frais d'inscription au Bureau de la publicité des droits
- Les frais de radiation au Bureau de la publicité des droits
- Les frais du Bureau de la publicité des droits pour la préparation de l'état de collocation
- Les droits et honoraires au ministre des Finances représentant 3% du prix de la vente
- La taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), s'il y a lieu

D'autoriser la trésorière à exclure de cette vente aux enchères l'immeuble à propos duquel toutes les taxes dues à la date de la vente auront été payées avant l'adjudication.

D'autoriser madame Johanne Hébert, trésorière, à enchérir et acquérir pour et au nom de la Ville de Huntingdon les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes impayées qui aura lieu le vendredi 19 avril 2013 à 11h00 sans, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, le tout conformément à l'article 536, de la *Loi sur les cités et villes* (L.E.Q., chapitre C-19).

Adopté

Approbation des dépenses dans le cadre du PAARRM – MTQ dossier 17444-1 (2011-2012)

Attendu que les travaux d'asphaltage sur les rues Dalhousie et York ont été exécutés;

Attendu que les travaux de reprofilage du fossé de la rue Lake entre la rue West et le chemin Ridge ont été exécutés;

Attendu que le coût total des travaux est de **20 477.95\$**;

13-02-27-3181

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Claude Racine**

Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues King, De l'Église et Wellington pour un montant subventionné de **13 446 \$**, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues Lake, Dalhousie et York dont la gestion incombe à la Ville de Huntingdon et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté

Approbation des dépenses dans le cadre du PAARRM – MTQ dossier 19086-1 (2012-2013)

Attendu que les travaux d'asphaltage sur les rues King, De l'Église et Wellington ont été exécutés;

Attendu que le coût total des travaux est de **17 726.13\$**;

13-02-27-3182

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues King, De l'Église et Wellington pour un montant subventionné de **13 452\$**, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues King, De l'Église et Wellington dont la gestion incombe à la Ville de Huntingdon et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté

Approbation des dépenses dans le cadre du PAARRM – MTQ dossier 19152-1 (2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015)

Attendu que les travaux d'asphaltage sur les rues King, De l'Église et Wellington ont été exécutés;

Attendu que le coût total des travaux est de **17 726.13\$**;

13-02-27-3183

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues King, De l'Église et Wellington pour un montant subventionné de **4 020 \$**, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues King, De l'Église et Wellington dont la gestion incombe à la Ville de Huntingdon et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté

Contrat à Mme Julie Grondin (Réalisation de la politique familiale)

Considérant que la municipalité est en processus de réalisation de sa politique familiale municipale et MADA;

Considérant que le conseil municipal désire octroyer un contrat à un consultant pour la réalisation du projet ;

Considérant que la directrice générale a déposé un projet d'échéancier à être suivi par le consultant lequel prévoit le versement des montants en fonction des différentes étapes de réalisation.

13-02-27-3184

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil accepte que le projet d'échéancier et de modalités de paiement soient présentées au consultant qui sera chargé de l'élaboration d'une politique familiale municipale, pour la réalisation de la démarche MADA et pour l'élaboration d'un plan d'action en faveur des familles et des aînés.

Adopté

Élaboration de la Politique familiale – MRC du Haut-St-Laurent

Le maire réitère que la Ville n'accepte pas et n'a jamais accepté l'offre de service de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour l'élaboration de sa politique familiale municipale, pour la réalisation de la démarche MADA et l'élaboration d'un plan d'action en faveur des familles et des aînées. La Ville de Huntingdon a décidé d'engager sa propre ressource pour réaliser le tout.

Projet de loi 14 (Modification Loi 101)

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire du 4 mars 2013.

Période de questions du public

Aucune question.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 45.

Stéphane Gendron, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière